

# TRANCHANT Alexandre Henri

## Etat-Civil :

Né le 26 février 1883 à Vicq sur Gartempe au Breuil.

Parents : **Alexandre TRANCHANT**, cultivateur et **Louise VENAULT**.

Marié avec **Marie GUIONNET** le 10 avril 1910 à Vicq sur Gartempe.

Au recensement de 1911, cultivateur, habite chez ses beaux-parents, **Jacques et Marie GUIONNET** à la Bergerie.

## Fratric :

## Registre Matricule :

**Alexandre Henri TRANCHANT** est de la classe 1903 et porte le numéro matricule 912 au bureau de recrutement de Châtellerault.

Profession de cultivateur et résidant à Vicq sur Gartempe.

## Détail des services et mutations diverses :

Rappelé à l'activité par décret de mobilisation du 1er Août 1914.

Dirigé sur la 9<sup>ème</sup> Section d'Infirmiers Militaires. Arrivé au corps le 22 Juin 1915.

Passé à la 6<sup>ème</sup> Section d'Infirmiers Militaires le 30 mars 1917.

Envoyé en congé illimité de démobilisation le 11 mars 1919 à Vicq sur Gartempe par la 9<sup>ème</sup> section d'Infirmiers (Père de 3 enfants)

## Ses différentes campagnes : Contre l'Allemagne :

A l'intérieur : Du 22 juin 1915 au 30 mars 1917

Aux armées : Du 31 mars 1917 au 11 mars 1919.

## Les infirmiers militaires.

Le 2 août 1914, l'effectif des infirmiers fut porté de 8870 à 108 870 personnels, comprenant les hommes de l'active, de la réserve, de la territoriale et de sa réserve. An 1914, l'on était à cent lieues des discours alambiqués sur l'emploi de l'infirmier de visite, habilité, du bout des doigts, à faire les pansements. L'infirmier de la Grande Guerre, les pieds dans la boue, les mains dans la chair et le sang, allait s'affranchir de toutes ces « défenses ».

A la suite des opérations meurtrières du début des hostilités (bataille des frontières, course à la mer, etc.) les pertes sanitaires devenant considérables il fallut recourir à la loi pour imposer une meilleure utilisation de la ressource disponible. En juillet 1915, la loi Dalbiez prescrivit l'envoi au front des hommes de l'active et de la réserve sous-utilisés ; ce fut l'ouverture de ce que le poilu appela : « la chasse aux embusqués ». En 1915-1916, les formations hospitalières de l'arrière furent vidées de toutes leurs classes jeunes, des ecclésiastiques, des infirmiers « valides » qui furent poussés vers l'avant voire directement versés dans les unités combattantes. Le front était avide de nouveaux renforts sanitaires et il fallait compenser les lourdes pertes par une chasse permanente aux effectifs tout en maintenant auprès des médecins militaires un noyau inamovible de « spécialistes assistants de médecins » composé d'étudiants en médecine et de détenteurs du « caducée » dressés à de nouveaux métiers (panseurs, stérilisateur, manipulateurs en électroradiologie, aide-anesthésiste) et comme tels, protégés des versements d'office dans les troupes combattantes



## Et n'oublions pas toutes les infirmières qui ont œuvrées durant ce conflit.

La Grande Guerre apporta à la femme européenne une manière de consécration professionnelle, en particulier dans les professions de santé. « L'archétype de l'infirmière, c'est l'infirmière Croix-Rouge dont la silhouette familière surgit dès que l'on évoque la femme en 1914-1918 ». Le 8 mars 1916, le Service de santé saigné par la loi Dalbiez décida la création d'un corps d'infirmières temporaires civiles « pour la durée de la guerre, plus six mois ». Ce corps salarié qui atteint 5 160 recrues en novembre 1918 s'opposait aux 500 000 « professionnelles bénévoles » de la Croix Rouge